

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Condoléances de S. A. S. le Prince à la suite de l'attentat de Marseille.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Démarches de condoléances.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Appel d'offres.

ECHOS ET NOUVELLES :

Installation du Curé de la Cathédrale.

VARIÉTÉS :

Les Jardins Exotiques et le Parc Princesse-Antoinette, par M. C. T.
Champlain, par Léon Berthaut.

MAISON SOUVERAINE

Dès qu'il a appris l'odieux attentat dont ont été victimes, à Marseille, Sa Majesté le Roi Alexandre I^{er} de Yougoslavie et M. Barthou, Ministre des Affaires Étrangères de France, S. A. S. le Prince Souverain a adressé télégraphiquement Ses condoléances à S. M. la Reine de Yougoslavie et au Président de la République Française.

Son Altesse Sérénissime a, d'autre part, chargé S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre Plénipotentiaire de Monaco en France, d'exprimer à la Légation Yougoslave et au Ministère des Affaires Étrangères, la part très grande qu'Elle prend à leur deuil.

RELATIONS EXTÉRIEURES

A l'annonce de la fin tragique de Sa Majesté le Roi Alexandre I^{er} de Yougoslavie et de M. Barthou, Ministre des Affaires Étrangères de France, S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, et S. Exc. M. Henry Mauran, Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet du Prince Souverain, se sont rendus au Consulat Général de France pour exprimer au nom du Gouvernement Princier et de la Maison Souveraine leurs profondes condoléances.

Les Autorités de la Principauté, les Membres du Corps Consulaire, les Fonctionnaires de l'Administration Princière ont rendu visite à M. le Consul Spitalier, gérant le Consulat Général en l'absence de M. le Ministre Plénipotentiaire Baron Pieyre, et se sont inscrits sur le registre ouvert au Consulat.

S. Exc. le Ministre d'Etat a, d'autre part, prié S. Exc. le Comte de Maleville, de vouloir bien se faire l'interprète du Gouvernement Princier auprès de la Légation de Yougoslavie.

AVIS & COMMUNIQUÉS**Appel d'Offres**

Le Ministère d'Etat fait appel à la concurrence pour la fourniture des effets d'habillement (vêtements, coiffures), destinés au personnel des huissiers et garçons de bureaux des Services Administratifs, pour l'hiver 1934-1935. Les commerçants qui désireraient faire des offres sont invités à se présenter, avant le 25 octobre (dernier délai) au Secrétariat Général du Ministère d'Etat, où toutes indications utiles leur seront données.

ECHOS & NOUVELLES

L'Abbé Pierre Saint-Chartier, du diocèse de Reims, qui avait été présenté, le dimanche 19 novembre 1933, en qualité d'Administrateur de la Cathédrale, a été officiellement installé, dimanche dernier, dans ses fonctions de Chanoine titulaire et de Curé, à la suite de l'Ordonnance Souveraine du 15 juillet 1934 le nommant dans cette double fonction en remplacement du Chanoine Emile Delpech, Curé démissionnaire.

C'est la première fois que pareille installation revêt, à la Cathédrale, ce caractère de solennité.

Elle s'est déroulée sous la présidence de S. Exc. Mgr Clément, Evêque de Monaco, entouré de Mgr Andrieux, Vicaire Général, des membres du Chapitre, des Curés des paroisses, des membres du clergé régulier et séculier.

Des places avaient été réservées dans le transept aux autorités, notabilités et principaux fonctionnaires qui avaient bien voulu assister à cette cérémonie.

S. Exc. Mgr Clément a prononcé l'allocution de bienvenue, puis l'Abbé Saint-Chartier, qui avait précédemment prêté serment devant le Chapitre de la Cathédrale en sa qualité de Chanoine, a été installé dans les fonctions de Curé par Mgr Andrieux, Vicaire Général, accompagné du Chanoine Janin.

Après avoir baisé les Saints Evangiles, le Chanoine Saint-Chartier a entonné le *Te Deum* d'action de grâces, puis il a pris possession du maître-autel et du tabernacle, de sa stalle, des cloches, symbole de ses droits d'appel aux fidèles, des fonts baptismaux, du confessionnal, de la sacristie et de la chaire, où il prononça une vibrante allocution.

Le nouveau Curé de la Cathédrale donna ensuite le salut du Très Saint-Sacrement. A l'issue de la cérémonie, il fut conduit processionnellement à la sacristie, où toutes les personnalités présentes et la foule des fidèles lui présentèrent leurs félicitations et leurs vœux respectueux.

VARIÉTÉS**LES JARDINS EXOTIQUES**

ET

LE PARC PRINCESSE-ANTOINETTE

A côté du Musée Océanographique et du Musée d'Anthropologie, les Jardins exotiques constituent une des plus remarquables richesses scientifiques de la Principauté. C'est un véritable Musée en plein air où l'on a rassemblé à grands frais les plantes les plus rares, les plus étranges et, souvent, les plus curieusement belles des tropiques.

Les jardins s'ouvrent sur la route de la Moyenne-Corniche à l'extrémité du boulevard de l'Observatoire.

On peut s'y rendre commodément en autobus soit de la place d'Armes, à la Condamine, soit de la place du Casino, à Monte-Carlo. On change de voiture au Pont Sainte-Dévote.

La collection modestement commencée par M. Gastaud, dans un coin des jardins Saint-Martin, a été transportée dans un site merveilleux sur les rochers qui dominent à pic les quartiers de la Condamine, à l'endroit où s'élevait naguère un petit observatoire. De ce point, la vue s'étend sur le Rocher de Monaco où l'on découvre les beaux jardins du Palais Princier enfermés dans leur ceinture de muraille; sur la baie d'Hercule bordée par les somptueuses constructions de Monte-Carlo; sur les hautes montagnes qui abritent des vents du nord ce pays privilégié, et, dans le lointain, sur les côtes d'Italie où l'on distingue les maisons blanches de Bordighera.

Dès l'entrée, on est saisi par l'exubérance et l'étrangeté de la végétation. On se croit transporté dans un autre monde. Ce ne sont que plantes sans feuilles, aux formes bizarres, à l'aspect charnu et pustuleux, revêtant souvent l'apparence de reptiles ou d'animaux marins, mais parées de fleurs aux couleurs les plus délicates et les plus éclatantes.

Les allées heureusement dessinées serpentent au flanc de la montagne. Un ruisseau tombe en cascade dans un bassin. Des amoncellements de rochers, de gracieuses pergolas, des cyprès forment un écran protecteur à ces plantes extrêmement délicates.

Grâce à ces précautions et aux soins minutieux qui leur sont donnés, elles se sont acclimatées et non seulement grandissent, mais se reproduisent dans leur nouvel habitat. C'est là une réussite exceptionnelle qui n'a été rendue possible que par le climat de la Principauté.

La valeur de ces collections est inestimable. Il faudrait la chiffrer par millions. Aucun jardin en Europe ne présente un ensemble aussi remarquable tant par le nombre que par la rareté des spécimens.

C'est à l'initiative du Prince Albert que la Principauté doit cette richesse. Lui-même en choisit l'emplacement et en indiqua le plan.

S. A. S. le Prince Louis II a tenu à poursuivre l'œuvre entreprise par Son Auguste Père et s'intéresse personnellement à son achèvement.

M. Louis Notari, Ingénieur des Travaux Publics, et M. Agliany, Directeur des Jardins de la Société des Bains de Mer, ont été chargés de l'exécution de ce grandiose projet et en assurent la parfaite réalisation.

Les Jardins Exotiques sont ouverts au public de 9 heures à midi et de 14 heures au coucher du soleil.

En quittant les Jardins Exotiques, le promeneur ne doit pas manquer de parcourir le Parc Princesse-Antoinette qui s'ouvre sur le boulevard de l'Observatoire et où l'on peut admirer des oliviers millénaires. Ce charmant jardin dont l'entrée est libre, descend jusqu'au boulevard de Belgique, belle promenade en corniche d'où l'on jouit d'une vue étendue.

Par l'une ou l'autre voie on revient au Pont Sainte-Dévote jeté en travers du pittoresque ravin du même nom qui sépare les quartiers de la Condamine et de Monte-Carlo.

M. C. T.

CHAMPLAIN

Samuel de Champlain naquit Champlain tout court, dans une famille de pêcheurs, à Brouage (Saintonge), port créé par Richelieu et qui aujourd'hui se trouve à vingt kilomètres de la mer. Il apprit dès son enfance à connaître et à aimer l'océan.

Cependant, âgé de vingt ans, par besoin de servir une cause, il entra dans l'armée, soldat de Henri, roy de Navarre, le futur Henri IV. La paix faite, grâce à Henri, Champlain retourna au pays natal. Cette fois il devint navigateur.

Deux premières années passèrent pour lui dans la flotte espagnole : il connut ainsi les Canaries, la Guadeloupe, Porto-Rico, Saint-Domingue, le golfe du Mexique, Mexico et l'isthme de Panama : au retour, Cuba, la Floride, les Bermudes et les Açores.

Au contraire de Christophe Colomb qui ne se préoccupa jamais de dresser des cartes de ses navigations, Champlain dessinait et prenait des notes. Il publia ainsi un ouvrage où des planches, d'après ses croquis, représentaient les choses des Antilles, animaux, arbres, fruits, plantes diverses.

En 1603, un gouverneur de Dieppe, M. de Chastes, envoyait une expédition à la Nouvelle-France pour y étudier l'établissement d'une colonie. Champlain fut de l'expédition, partie sur des barques de douze à quinze tonneaux sous le commandement de Pont-Gravé.

Champlain fit alors connaissance des sauvages, Algonquins, Etchenins et Montagnais, victorieux de leurs frères Iroquois. Il remonta la rivière Saguenay sur une douzaine de lieues et revint sur ses pas, à Tadoussac. Puis Pont-Gravé et lui montèrent à Québec d'abord et jusqu'au saut Saint-Louis. Là, ils furent arrêtés par les rapides, comme Cartier avant eux.

Mais Champlain, ne cessant d'interroger les indigènes, apprenait l'existence du lac qui aujourd'hui porte son nom, du Hudson, de l'Ottawa, du Niagara, des lacs Erié et Huron.

Revenu à Tadoussac quinze jours après son départ, Champlain se remettait en route pour

la Gaspésie. Après quoi, retour en France. M. de Chastes étant mort, l'expédition serait-elle sans fruits ? Non ; intéressé par les rapports de Champlain, le roi Henri IV encouragea une autre expédition.

Pendant les années 1604-1607, Champlain s'occupa de la tentative de colonisation en Acadie, tentative qui fut un échec. Mais il avait appris ce qu'étaient les Provinces Maritimes, et, jeune encore, il était muni des connaissances qui préparaient en lui le grand explorateur.

Donc, le 30 juin 1608, accompagné de trente hommes, sur une barque d'une douzaine de tonneaux, Champlain, qui était revenu de France sur un bateau de cent vingt tonneaux, se dirigeait de Tadoussac sur Québec. Au cours de cette remontée du fleuve, il reconnut les îles du Lièvre, des Coudres, des Pellerins, Grosse-Île et Orléans. Il nomma un cap du nom qu'il porte encore : le Cap-Tourmente, et baptisa la chute Montmorency.

Le 3 juillet, Champlain et ses hommes débarquaient à l'endroit dès lors appelé Québec par les indigènes. Sur la petite place du marché Finlay d'aujourd'hui, les arrivants construisirent alors une humble forteresse sur laquelle flotta le drapeau français. A quarante années d'âge, Samuel Champlain devenait le fondateur de cette ville fameuse, Québec.

Un an plus tard, ayant organisé l'habitation de ses compagnons dans cette place, Champlain, y ayant préparé les premières cultures (blé et seigle), s'était porté dans l'Ontario.

Mais on le rappelait en Europe. Avant de partir, il se joignit aux sauvages alliés à son expédition, pour donner aux Iroquois une leçon durable quoique peu sanglante. L'effet de ses armes à feu terrifia les cruels Iroquois. Pendant son voyage en France, notre explorateur laissa le soin de Québec au Dieppois Pierre de Chauvin (1609-1610).

Ayant rendu ses comptes, satisfait le roi Henri IV et son mécène de Monts, Champlain se rembarqua pour la Nouvelle-France, où il travailla vingt-cinq ans de suite à la colonisation française, ne retournant chez lui que de loin en loin. Son triple dessein était de servir les intérêts et la gloire de la France, de convertir les sauvages.

Un voyage d'importance accompli par Champlain fut celui de 1615 : remontée de l'Ottawa, reconnaissance du lac Nipissing et du Huron. C'était la découverte de presque tout ce qui compose la province actuelle d'Ontario. Il parcourut alors les dix-huit bourgades occupées par les trente mille Hurons. Ayant essayé d'exercer ces sauvages contre leurs ennemis les Iroquois, il ne put obtenir la discipline indispensable et fut blessé au genou dans un combat.

Cependant, il hiverna chez les sauvages. Il en profita pour établir parmi eux des missionnaires de l'ordre des Recollets.

Le 11 juillet 1616, Champlain se retrouvait à sa petite fondation de Québec. Il y fait venir de France quelques familles. Lui-même, en 1620, y amène sa femme, dont le charme et la bonté subjuguèrent les sauvages.

Détail curieux : en 1618, le Pape accordait à Québec et à la Nouvelle-France un jubilé spécial.

Hélas ! vingt ans après la création de Champlain, la colonie était dans le marasme par suite de l'indifférence des compagnies qui, en France, avaient promis de la soutenir et de l'outiller.

Enfin, il était décidé que l'on transporterait à Québec quatre mille émigrants, lorsque le roi

d'Angleterre autorisa une expédition chargée d'occuper les nouveaux territoires et même d'en chasser les Français ! Malgré l'appui de trois vaisseaux, les frères Kertk, chefs de l'expédition, n'osèrent cependant rien tenter d'abord. Mais, en juillet 1629, une autre flotte se présentait et sommait Québec de se rendre. Sans vivres, sans munitions, Champlain dut abandonner sa fondation et le groupe de quatre-vingts Français, que les Anglais devaient rapatrier. Plusieurs, du reste, de ces premiers Français du Canada se firent un devoir de rester et de sauvegarder l'avenir.

Notons que la paix ayant été conclue entre l'Angleterre et la France, la reddition de Québec était nulle. La rétrocession ne se fit qu'en 1632.

L'année suivante (1633), Champlain venait prendre possession, comme gouverneur général, de la Nouvelle-France. Ce fut alors qu'il construisit les forts Trois-Rivières et Richelieu.

Deux actes de Champlain méritent un éloge particulier : la prohibition de l'alcool vendu aux sauvages et la création du premier établissement d'enseignement, un collège-séminaire où l'on devait instruire les Français et s'occuper de civiliser les sauvages.

Usé par le travail, miné par les maladies, Champlain touchait dès lors à la fin de sa vie : frappé de paralysie en octobre 1635, il mourut dans la nuit de Noël, le 25 décembre.

Le grand explorateur a laissé six volumes de mémoires, mais ses actes, bien supérieurs encore à son mérite d'écrivain et d'historien, en font l'une des plus belles figures de l'histoire. Père des colons français, il était devenu l'idole des sauvages. C'est lui qui a fondé, sur le sol rude mais riche du Canada, ce peuple de travailleurs qui en assura la fécondité, la richesse, l'avenir. Et la nation dont Champlain ouvrit la voie aux Amériques, deviendra peut-être l'une des plus grandes au monde. Cela est probable, presque sûr même. La France doit donc s'en réjouir doublement en souhaitant de tout son cœur, comme nous le faisons du reste, le succès éclatant, matériel et moral, de ce peuple canadien entre tous cher à notre cœur...

Vive à jamais la gloire légitime de Champlain !

LÉON BERTHAUT.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le neuf octobre mil neuf cent trente-quatre, M. Paul-Antoine-Frédéric IRONDELLE, commerçant, demeurant à Monaco, 41, rue Grimaldi, a cédé à M. Henri-Albert-Constant LEY, sans profession, demeurant à Vincennes, 105, rue de Fontenay, le fonds de commerce de garage, vente, location et réparations d'automobiles exploité à Monte-Carlo, 5, avenue Saint-Laurent, connu sous le nom de *Splendid Garage*.

Opposition s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 11 octobre 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le huit octobre mil neuf cent trente-quatre, Mme Lucie-Jeanne BRIGNOLAS, hôtelière, veuve de M. Louis-Jean BARDE ou BARDE-CABUSSON, et Mlle Jeanne-Octavie SARRAUTE, hôtelière, demeurant toutes deux à Monte-Carlo, avenue de la Scala, Hôtel des Colonies, ont cédé à M. Maurice-Louis BURE, hôtelier, et Mme Marie-Suzanne RIVIERE, son épouse, demeurant précédemment à Paris, 41, rue Fondary, et actuellement avenue de la Scala, à Monte-Carlo, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant et de pâtisserie, confiserie, tea-room, exploité à Monte-Carlo, avenue de la Scala, n^o 2 et 4, et avenue de la Costa, n^o 4, connu sous les noms d'*Hôtel des Colonies* et de *La Potinière*.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la deuxième insertion.

Monaco, le 11 octobre 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du 1^{er} octobre 1934, enregistré, Mme Rosa CASSINI, née BOSIO, a acquis de Mlle SARTORE Clotilde le fonds de commerce d'épicerie-comestibles sis à Monaco, aux Halles et Marchés.

Opposition, s'il y a lieu, à l'Agence Gastaud, Audisio-Dalmazzone, successeurs.

Monaco, le 11 octobre 1934.

Vente de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date, à Monaco, du 24 septembre 1934, enregistré, M. FETRE Gaston, demeurant à Monte-Carlo, 7, avenue du Berceau, a vendu à Mme veuve LUSSO, demeurant à Monte-Carlo, 3, rue des Violettes, le fonds d'épicerie-comestibles, sis 7, avenue du Berceau, à Monte-Carlo.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au fonds vendu.

Monaco, le 11 octobre 1934.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le premier octobre mil neuf cent trente-quatre, M. Georges GIACCONE, hôtelier, et Mme Emilia MATHIS, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue Florestine, Pension Riva, ont cédé à Mme Félicie-Marie-Théodolinde GIORDANO, veuve de M. Ramon BADIA DE ABREN, demeurant à Monaco, rue Sainte-Suzanne, le fonds de commerce d'hôtel, restaurant, tea-room qu'ils exploitaient à

Monaco, rue Florestine et connu sous le nom de *Pension Riva*.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 11 octobre 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en Droit, Notaire
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente aux Enchères Publiques
après faillite

Le 30 octobre 1934, à 10 heures du matin, en l'étude et par le Ministère de M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, il sera procédé à la vente aux enchères publiques après faillite du fonds de commerce

d'Hôtel, Restaurant et Chambres Meublées

connu sous le nom d'*Hôtel de Berne*, exploité à Monte-Carlo, 21, rue du Portier, dépendant de la faillite de M. Ange GARGIONI.

Ce fonds comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;

le droit au bail des lieux dans lequel il est exploité, ainsi que le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation.

L'adjudication est poursuivie à la requête de M. Antoine ORECCHIA, expert-comptable, agissant en qualité de syndic de la faillite du dit M. GARGIONI.

Elle a lieu en exécution d'une ordonnance rendue par M. le Juge Commissaire de la dite faillite, en date du 28 juin 1934.

Mise à prix, pouvant être baissée séance

tenante 28.000 fr.
Consignation pour enchérir 2.500 fr.

Le prix sera payable comptant le jour de l'adjudication.

L'adjudicataire devra obtenir, à ses risques et périls, les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du dit fonds.

Fait et rédigé par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, commis, pour procéder à la vente, en vertu de l'ordonnance précitée et détenteur du cahier des charges.

Monaco, le 11 octobre 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

CREDIT MOBILIER DE MONACO
(Mont-de-Piété)

VENTE

Il sera procédé le **mercredi 24 Octobre 1934**, au siège social, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant les mois d'Octobre et Novembre 1933, non dégageés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

ALLIANCE INTERNATIONALE DE TOURISME

L'Assemblée Générale de l'A.I.T., qui s'est tenue à Londres du 2 au 5 juin 1934, a décidé la création d'une carte d'identité A.I.T. (carte de présentation).

En conséquence, l'A.N.W.B. Toeristenbond voor Nederland (Touring Club de Hollande) fait connaître que, dès la mise en circulation de cette carte, il ne mettra ses services à la disposition des touristes étrangers se présentant à ses guichets, que si ceux-ci sont en possession de la carte d'identité A.I.T.

Ces services comprennent :

la fourniture de renseignements sur tous les genres de tourisme (automobile, motocycliste, cycliste, pédestre, équestre, nautique, aérien et — pendant l'hiver — patinal) ;
la fourniture d'informations juridiques ;
la fourniture d'informations douanières ;
la fourniture des éditions de l'A.N.W.B. au prix payé par les sociétaires du Club.

Bureaux de l'A.N.W.B. :

Amsterdam : Keizersgracht, 588-590 ;

La Haye : Parkstraat, 18 ;

Arnhem : Willemsplein, 5 ;

Maastricht : Stationsstraat, 3.

A ces bureaux les informations sont données en français, allemand et anglais.

GUERIR

PLUS D'ELEVES INATTENTIFS OU DISTRAITS

La rentrée des classes

Au moment où prennent fin les vacances et où l'on équipe le futur petit écolier, les parents sont souvent anxieux et se demandent si ces vacances, si bienfaisantes pour le corps, n'ont pas accru la distraction ou l'inattention chez leurs enfants. Les parents doivent savoir que ces défauts de l'enfance sont dus la plupart du temps à une cause physique, souvent et facilement curable. Comment ? Vous le saurez en lisant le remarquable article du distingué Dr Gilbert Robin paru dans le numéro du 1^{er} octobre de « GUERIR », la grande revue de vulgarisation médicale et scientifique.

Dans ce même numéro de « GUERIR » lisez aussi les articles suivants aussi documentés que variés :

La Coqueluche, par le Dr G. Menot. — La frigidité féminine : Celles dont la chair est muette, par le Dr O. Béliard. — Les formes trompeuses de l'appendicite, par le Dr P. Gallais. — Les paralysies des jambes, par le Dr J. Lévy-Klotz. — La médecine divinatoire d'Extrême-Orient, par le Dr Sakurazawa, Président de la Société des Médecins traditionnels du Japon. — La guérison des fistules par les agents physiques, par le Dr G. Daniel. — Les accidents de la dent de sagesse, par le Dr H. Griewank. — Prophylaxie de la rougeole, par le Dr Lucie Abricossoff, assistante à l'Hôpital des Enfants-Malades. — Les spasmes des voies digestives, par le Dr M. Rollet. — Le moment le plus favorable pour la fécondation féminine, par le Dr F. Morel. — Les compressions lentes de la moëlle, par le Dr F.-C. Le Marois. — La Diphtérie, par le Dr P.-A. Labbat. — Le raisin, par le Dr F. Neuville. — Les calculs des reins, par le Dr Roberget. — Le régime de la constipation, par le Dr G. Rouanet. — La surdité, ses causes, ses misères, son traitement, par le Dr L. Ruaud, etc..., etc...

Nous rappelons que « GUERIR » paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois sur 24 pages sans changement de prix et est en vente chez tous les marchands de journaux au prix de 2 francs. A défaut, envoi franco : « GUERIR », 12 bis, rue Keppler, Paris (16^e). (Joindre 2 francs en timbres-poste.) Gratuitement et franco envoi de la Table des Matières des articles parus dans « GUERIR » depuis le 1^{er} octobre 1931 (N^o 1) jusqu'au 15 décembre 1933 (N^o 30), sur simple demande adressée à « GUERIR ».

Ne remettez pas au lendemain votre abonnement à L'ARGUS DE LA PRESSE qui « VOIT TOUT » et vous aurez la sécurité de recevoir tout ce qui paraîtra sur votre personnalité ou sur les sujets qui vous intéressent, dans les Journaux et Revues du Monde Entier.

Tél. : Provence 16-14 — 37, Rue Bergère - IX^e Paris.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Places de lits-salons et de couchettes
à moitié prix

Appelés à vous déplacer fréquemment de nuit sur de longs parcours, soit pour votre plaisir, soit pour vos affaires, vous utilisez les places couchées des grands trains. Vous passez une agréable nuit, comme dans un vrai lit, tout en éprouvant la satisfaction de gagner du temps.

Désormais, vous pourrez profiter de cette facilité à des conditions plus avantageuses, car vous trouverez, sur le P.-L.-M. des places couchées à moitié prix.

Ce réseau tient à votre disposition des cartes d'abonnement valables 6 mois ou un an donnant droit à la délivrance de suppléments à demi-tarif pour l'occupation de places de lits-salons, couchettes et couchettes-toilette.

Le prix des cartes est de 490 francs pour 6 mois et de 790 francs pour un an.

**BON-PRIME
à nos Lecteurs**

Nous vous offrons un abonnement de 3 mois
pour 5 frs
seulement

Jardins et Basses-Cours

paraissant le 5 et le 20 de chaque mois
Vous recevrez dès leur publication 6 numéros de 40 à 60 pages, illustrés de 30 à 40 gravures, bourrés de Conseils dont l'application vous fait :

GAGNER DE L'ARGENT

Cet abonnement comporte : 1° 3 fascicules ordinaires traitant 100 sujets d'actualité : Petits et Grands Elevages, Culture, Jardinage, Industries Rurales Familiales, etc. ; 2° 3 Fascicules spéciaux complets, véritables Petites Merveilles, formant autant de Guides Pratiques Permanents, ou de Guides saisonniers Régionaux. Et vos 5 francs vous sont de plus

**REMBOURSÉS
immédiatement**

par 2 superbes Primes : 1° N° de Vie à la Campagne, du prix de 5 fr. et un N° de l'attrayante publication Maisons pour Tous.

De plus vous prendrez part au Concours de Propagande des Activités Rurales qui garantit un prix à chaque participant.

Découpez cette annonce et adressez-la avec la somme de 5 fr. à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris 6°

L'ARGUS DE LA PRESSE — Doyen des Bureaux d'extraits de Presse — prépare la septième édition de *Nomenclature des Journaux et Revues en Langue Française paraissant dans le Monde Entier.*

Ce sera un volume très documenté de plus de 1.300 pages.

Les journaux et périodiques qui désirent y figurer peuvent s'adresser à l'ARGUS, 37, rue Bergère, Paris.

VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum.
Suivez les conseils de

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour 50 frs

seulement

Étranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6°)

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6°)

Il est extraordinaire...

Au prix où sont les romans, il est extraordinaire que l'on puisse avoir, pour cinq francs, un roman complet, plus 5.000 lignes d'articles, de récits, de voyage, de théâtre, et pourtant c'est ce que l'on a, en achetant simplement un numéro des *Lectures pour Tous*.

MAMANS

Présentez
votre charmant bébé au
**Grand Concours
de Bébés**
organisé par

MINERVA

et doté de

**100.000 Frs
de Prix**

Chaque semaine suivez ce concours dans

MINERVA

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL**

H. CHOINIÈRE

18, B^D DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

**ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES
Serrurerie - Ferronnerie d'Art**

SOUDEURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL
18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

MONTE-CARLO

Casino ouvert toute l'Année

(De Mai à Octobre)

SAISON DE BAINS DE MER**MONTE-CARLO BEACH**

Piscine Olympique - Solarium - Restaurant
Hôtel sur la Plage

COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

GOLF CLUB DU MONT-AGEL

Altitude 820 mètres - 18 trous

CENTRE D'EXCURSIONS UNIQUE

Communications rapides

par Chemin de Fer P.-L.-M. et nombreux Cars salons

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 octobre 1933. Vingt et un Coupons Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, échéance le premier juillet 1933, portant les numéros 8231, 26341 à 26344, 27651 à 27654, 45707, 72002, 118754, à 118758, 164063 à 164065, 143887, 165236. — Un Coupon Obligation 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, échéance le premier janvier 1933, portant le numéro 151679. — Vingt-huit Coupons Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 5575, 6311 à 6314, 13880, 316838, 346065, 403444, 449590, 449591, 460561 à 460568, 462631, 469143, 473330, 497328, 512048 à 512052. — Deux Coupons Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 6895, 49322.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 novembre 1933. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 janvier 1934. Soixante Actions de la Société Anonyme Alimentation du Sud-Est à Monaco, portant les numéros 927 à 986, coupons 14 attachés.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 5 février 1934. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17700, 47887.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 mars 1934. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 26 août 1933. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Du 16 février 1934. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1934